

Le formulaire Marque

Comment remplir votre dossier
de dépôt de marque ?

MODE D'EMPLOI

Le formulaire Marque

Comment remplir votre dossier
de dépôt de marque ?

sommaire

LES DIFFÉRENTES PIÈCES DU DOSSIER

4

- ▶ Quels sont les formulaires à remplir et les documents à fournir ?
- ▶ Comment se procurer les formulaires ?
- ▶ Les autres documents du dossier

COMMENT REMPLIR LES FORMULAIRES RUBRIQUE PAR RUBRIQUE ?

6

- ▶ Les informations sur le déposant
- ▶ Les informations sur le déposant (rubriques 1, 2 et 12)
- ▶ Les informations sur la marque (rubriques 3 et 4)
- ▶ Les informations sur les produits et/ou services (rubriques 5 et 6)
- ▶ Les informations sur les cas particuliers (rubriques 7 à 11)
- ▶ Les informations sur la page "Suite"

LES DERNIÈRES DÉMARCHES POUR DÉPOSER LE DOSSIER

21

- ▶ Combien coûte le dépôt d'une marque et comment payer ?
- ▶ Que doit contenir le dossier et où le déposer ?

Avant de commencer, assurez-vous d'avoir :

► choisi une marque valable

La marque peut prendre des formes variées telles qu'un mot, un nom, un slogan, des chiffres, des lettres, un dessin ou un logo. Une marque peut également prendre la forme d'un hologramme, être en trois dimensions ou écrite dans une langue étrangère.

Certains signes ne peuvent pas être déposés en tant que marque, comme par exemple un mot ou une expression qui pourraient tromper le consommateur sur la nature, les caractéristiques ou la provenance de votre produit ou service.

► déterminé les produits et services pour lesquels vous souhaitez déposer votre marque

Un dépôt de marque n'a pas vocation à protéger un nom de manière générale, mais un nom identifiant des produits et/ou des services. Pour plus de facilité, les différents produits et services ont été organisés par classes.

Il vous appartient tout d'abord d'identifier les produits et/ou services pour lesquels vous déposez une marque ; ensuite, vous devez les ordonner en fonction de la classification internationale dite "classification de Nice".

ATTENTION après le dépôt, vous ne pourrez pas ajouter de nouveaux produits et/ou services. En cas d'oubli, vous devrez alors procéder à un nouveau dépôt pour ces produits et/ou services manquants.

► vérifié la disponibilité de la marque que vous souhaitez protéger

Vous devez vous assurer que le signe que vous avez choisi est disponible. D'une manière générale, une marque est disponible quand elle ne reproduit ou n'imité pas un signe qui bénéficie d'un droit antérieur pour des produits, des services ou des activités qui seraient identiques ou similaires aux vôtres tels que :

- une marque ;
- une dénomination sociale ;
- une enseigne, un nom commercial, connus sur l'ensemble du territoire national.

Les outils d'information proposés par l'INPI vous permettent de faire une recherche sur ces droits.

Vous pouvez à présent constituer votre dossier de dépôt.

LES DIFFÉRENTES PIÈCES DU DOSSIER

inpi Institut National de la Propriété Industrielle
MARQUE DE FABRIQUE, DE COMMERCE OU DE SERVICE
CCIFR N° 122597/03

15 rue des Minimes - CS 50061 - 92677 COULBOISVILLE Cedex
Pour vous informer : INPI Direct 0820 210 211
Pour déposer par télécopie : +33 (0) 1 56 56 86 00

DEMANDE D'ENREGISTREMENT
Confirmation d'un dépôt par télécopie Page 1/2
Vos références pour ce dossier :

NOM ET ADRESSE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE
À QUI LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE

N° NATIONAL (à reporter dans toute correspondance)
DATE ET LIEU DE DÉPÔT

2 DÉPOSANT(S) Encasser dans l'ordre : rom (à souligner) et prénom, ou dénomination ou raison sociale et forme juridique - domicile ou siège

En cas d'influence de place, utiliser l'imprimé suite(s)

3 MODÈLE DE LA MARQUE Représentation graphique maximale 6 cm x 6 cm

4 PRODUITS ET SERVICES

5 CLASSIFICATION

6 BRÈVE DESCRIPTION DE LA MARQUE ET DE SES COULEURS :
- Marque sonore comportant un hologramme
 tridimensionnelle déposée en couleurs
- Autres caractéristiques de la marque (le cas échéant TRADUCTION, TRANSLITTÉRATIONS)

En cas d'influence de place, utiliser l'imprimé suite(s)

7 DÉPÔT EFFECTUÉ EN MÊME TEMPS QUE LA DÉCLARATION DE RENOUVELLEMENT DE LA MARQUE N° :

8 DEMANDE DIVISIONNAIRE
Date de dépôt de la demande initiale : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
N° national : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

PAGE 1

inpi Institut National de la Propriété Industrielle
MARQUE DE FABRIQUE, DE COMMERCE OU DE SERVICE
CCIFR N° 122597/03

15 rue des Minimes - CS 50061 - 92677 COULBOISVILLE Cedex
Pour vous informer : INPI Direct 0820 210 211
Pour déposer par télécopie : +33 (0) 1 56 56 86 00

DEMANDE D'ENREGISTREMENT
Confirmation d'un dépôt par télécopie Page 2/2
Vos références pour ce dossier :

N° NATIONAL (à reporter dans toute correspondance)
DATE ET LIEU DE DÉPÔT

9 MARQUE COLLECTIVE DE CERTIFICATION 10 PRIORITÉ REVENDEUR
Date d'agrement de l'organisme certificateur : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
Pays, ville et n° de dépôt

11 EXTENSION DE LA PROTECTION
En cochant le (les) case(s) ci-dessous, le déposant reconnaît l'extension d'effets de la demande d'enregistrement au(x) territoire(s) indiqué(s) avec (s) le(s) accord(s) d'extension sont annexés à la suite du dépôt de la demande. Polynésie Française Nouvelle-Calédonie
Si la (les) redevance(s) d'extension n'est (ne sont) pas acquitté(s) en même temps que la redevance de dépôt, la demande d'extension est réputée retirée.
Si vous avez utilisé l'imprimé «Suite», indiquez le nombre de pages jointes

12 SIGNATURE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE
Nom : _____ Signature : _____
Qualité : _____

AIDEMÉMOIRE RELATIF AUX PIÈCES À DÉPOSER

- La présente demande d'enregistrement éventuellement accompagnée de pages «suite», l'ensemble étant à fournir en 5 exemplaires.
- Les imprimés doivent être remplis à l'encre noire en lettres d'imprimerie.
- La justification du paiement des redevances.
- S'il est constitué un mandataire : le pouvoir ou, en cas de pouvoir permanent, la copie de ce dernier rapportant son numéro d'enregistrement à l'INPI.
- Si une priorité est revendiquée : la copie officielle du dépôt antérieur, et, le cas échéant, la justification du droit de revendiquer la priorité ; s'il y a lieu, ces documents doivent être accompagnés de leur traduction.
- Si le déposant est un étranger et domicilié ou établi en France, et s'il n'est pas dispensé par convention internationale : la justification du dépôt régulier de la marque ou de son enregistrement dans le pays de son domicile ou de son établissement, et la justification de la reconnaissance de protection accordée par ce pays aux marques françaises ; s'il y a lieu, ces documents doivent être accompagnés de leur traduction.
- Si le caractère distinctif a été acquis par l'usage : la justification de cet usage.
- S'il s'agit d'une marque collective de certification : le règlement d'usage et la justification d'agrement de l'organisme certificateur (pièces à fournir en 10 exemplaires).
- Attention : Si le dépôt est effectué par télécopie, il y a lieu d'acquiescer, la redevance supplémentaire de régularisation.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 03.03.78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux bases, nous bénéficions d'un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'INPI.

PAGE 2

inpi Institut National de la Propriété Industrielle
MARQUE DE FABRIQUE, DE COMMERCE OU DE SERVICE
CCIFR N° 122597/03

15 rue des Minimes - CS 50061 - 92677 COULBOISVILLE Cedex
Pour vous informer : INPI Direct 0820 210 211
Pour déposer par télécopie : +33 (0) 1 56 56 86 00

DEMANDE D'ENREGISTREMENT
Confirmation d'un dépôt par télécopie Page suite - / -
Vos références pour ce dossier :

NOM ET ADRESSE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE
À QUI LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE

N° NATIONAL (à reporter dans toute correspondance)
DATE ET LIEU DE DÉPÔT

En cas d'influence de place, utiliser l'imprimé suite(s)

3 MODÈLE DE LA MARQUE Représentation graphique maximale 6 cm x 6 cm

4 PRODUITS ET SERVICES

5 CLASSIFICATION

6 BRÈVE DESCRIPTION DE LA MARQUE ET DE SES COULEURS :
- Marque sonore comportant un hologramme
 tridimensionnelle déposée en couleurs
- Autres caractéristiques de la marque (le cas échéant TRADUCTION, TRANSLITTÉRATIONS)

En cas d'influence de place, utiliser l'imprimé suite(s)

7 DÉPÔT EFFECTUÉ EN MÊME TEMPS QUE LA DÉCLARATION DE RENOUVELLEMENT DE LA MARQUE N° :

8 DEMANDE DIVISIONNAIRE
Date de dépôt de la demande initiale : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
N° national : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

SIGNATURE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE
Nom : _____ Signature : _____
Qualité : _____

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 03.03.78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux bases, nous bénéficions d'un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'INPI.

inpi Institut National de la Propriété Industrielle
DEMANDE D'ENREGISTREMENT DE MARQUE
ANNEXE
N° INPI-ANEX-2010

Détail des redevances versées
À remplir par le demandeur

Redevance de dépôt (jusqu'à 3 classes)	Montant	Unité
Par classe de produits ou de services (au-delà de 3)	42 Euros x	class(es)
Régularisation d'un dépôt effectué par télécopie		
Extension à la Nouvelle-Calédonie		
Extension à la Polynésie Française		
TOTAL		Euros

Mode de règlement

Mandat Chèque Virement Autres :

Autorisation de prélèvement sur le compte client ouvert à l'INPI Signature du représentant autorisant le prélèvement sur compte client

N° du compte : _____
Nom Prénom du signataire _____

Vos références pour ce dossier

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR OU DU MANDATAIRE	NOM ET ADRESSE DE LA PERSONNE À QUI DOIT ÊTRE ADRESSÉ LE REÇU DE PAIEMENT (si différent du cadre 1)
• _____	• _____
• _____	• _____
• _____	• _____

LES FORMULAIRES À REMPLIR

► Votre dossier comprend obligatoirement :

- **le formulaire de dépôt**

“Marque de fabrique, de commerce ou de service – Demande d’enregistrement” cerfa 12259*03, recto et verso.

Pour enregistrer votre marque de fabrique, de commerce ou de service, vous devez remplir ce formulaire. Il peut également vous servir à faire une demande divisionnaire de marque, à effectuer un dépôt associé à un renouvellement ou à déposer une marque collective de certification (voir p. 18 et 19).

ATTENTION ce formulaire ne peut pas être utilisé pour un renouvellement de marque, un dépôt de brevet d’invention ou de dessins et modèles.

► Votre dossier peut également contenir :

- **une page “Suite”**

“Marque de fabrique, de commerce ou de service – Demande d’enregistrement (suite)” cerfa 12259*03 ;

- **un bordereau de paiement**

“Demande d’enregistrement de marque – Annexe”. Ce document facultatif vous permet d’informer l’INPI du montant des redevances versées lors du dépôt et du mode de règlement choisi ;

- **un pouvoir**

Si vous vous faites représenter lors du dépôt, votre mandataire devra fournir un pouvoir (voir p. 7).

COMMENT SE PROCURER LES FORMULAIRES ?

- Vous pouvez retirer les formulaires à l’INPI.
- Ils peuvent vous être adressés par courrier en contactant INPI Direct.
- Vous pouvez les télécharger au format PDF sur le site Internet de l’INPI.

> Voir www.inpi.fr, rubrique “Tous nos formulaires”

Le dépôt de marque en ligne

Vous pouvez également déposer votre marque sur www.inpi.fr. Identification du déposant ou du mandataire, description du modèle de marque à fournir, liste des produits et services... toutes les informations indispensables au dépôt sont fournies dans ce module interactif. Guidé rubrique après rubrique, ce service sécurisé vous permet de bénéficier instantanément d’une date de dépôt.

> Voir sur www.inpi.fr, rubrique “Services et prestations / Démarches en ligne”

LES AUTRES DOCUMENTS DU DOSSIER

D’autres documents peuvent vous être demandés en complément du formulaire, en fonction de votre situation. Ils vous sont signalés dès que le cas se présente.

ATTENTION un dépôt ne peut donner naissance qu’à une seule marque.

Remplissez lisiblement le formulaire

Afin de faciliter le traitement de votre dossier, les formulaires doivent être remplis le plus lisiblement possible. Ils doivent être dactylographiés ou remplis à la main, en majuscules, à l’encre noire sur un fond blanc.

COMMENT REMPLIR LES FORMULAIRES, RUBRIQUE PAR RUBRIQUE ?

LES INFORMATIONS SUR LE DÉPOSANT

Une marque peut être déposée au nom d'une ou de plusieurs personnes, physiques ou morales. Le déposant sera le propriétaire de la marque.

Personne physique ou morale ?

- Sont considérées comme des **personnes physiques** : les particuliers, les artisans ou commerçants exerçant sous forme d'entreprise individuelle, les professions libérales...
- Sont considérées comme des **personnes morales** : les sociétés civiles (GAEC, SCI...) ou commerciales (SA, SARL...), les GIE, les associations, les fondations, l'État (représenté par un de ses ministères), les collectivités territoriales, les syndicats, les établissements publics, etc. Bien qu'elle n'ait pas encore d'existence officielle, une société en cours de formation peut également déposer une marque. C'est à son fondateur, éventuellement représenté par un mandataire, qu'il revient d'accomplir les démarches nécessaires. Une fois créée, la société n'aura plus qu'à reprendre à son compte le dépôt accompli pendant sa période de formation, pour en devenir officiellement propriétaire.

► Le mandataire est facultatif

Tout déposant peut recourir, s'il le souhaite, à un mandataire, c'est-à-dire à une personne chargée de le représenter. Ce mandataire doit être qualifié. Il peut être :

- **un conseil en propriété industrielle** bénéficiant de la mention "marque" ou un **avocat** ;
- **une personne habilitée à représenter le déposant** auprès de l'INPI : ces personnes sont inscrites sur une liste spéciale disponible auprès de l'INPI et sur www.inpi.fr ;
- **un professionnel** d'un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen habilité à représenter toute personne auprès de l'office de propriété industrielle de son pays ;
- **une société** établie dans l'Espace économique européen, contractuellement liée à la société déposante.

Sauf s'il s'agit d'un conseil en propriété industrielle ou d'un avocat, le mandataire doit joindre au dépôt un **pouvoir** l'habilitant à intervenir au nom et pour le compte du déposant. Suivant les cas, ce pouvoir peut être :

- un pouvoir **spécial**, c'est-à-dire un pouvoir habilitant le mandataire à intervenir uniquement dans le cadre du dépôt en question. Ce pouvoir doit être obligatoirement joint au dépôt ;
- un pouvoir **permanent**, c'est-à-dire un pouvoir habilitant le mandataire à représenter le déposant de façon générale et pour tous types de démarches. Dans ce cas, le pouvoir doit être enregistré auprès de l'INPI, avant le dépôt. Le mandataire doit en fournir une copie à chaque fois qu'il intervient au nom et pour le compte du déposant (voir p. 8, 10 et 12).

► Le mandataire est obligatoire

En revanche, la désignation d'un mandataire est obligatoire :

- lorsque la marque est déposée au nom de plusieurs personnes ;
- lorsque le déposant n'est ni établi, ni domicilié en France ou dans un autre État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

AVERTISSEMENT si le déposant n'est ni domicilié, ni établi sur le territoire français et n'est pas ressortissant d'un État membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou de l'Union de Paris*, il doit fournir à l'INPI la preuve que son pays accorde une protection aux marques françaises. S'ils sont en langue étrangère, ces documents doivent être accompagnés de leur traduction en français.

* La liste des États membres de l'Union de Paris et de l'OMC est disponible à l'INPI ainsi que sur les sites Internet de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (www.wipo.int) et de l'Organisation mondiale du commerce (www.wto.org).

Dès lors, trois cas de figure sont possibles :

- **1^{er} cas** : le déposant est une personne physique, représentée ou non par un mandataire (voir p. 8) ;
- **2^e cas** : le déposant est une personne morale, représentée ou non par un mandataire (voir p.10) ;
- **3^e cas** : la marque est déposée par plusieurs personnes, physiques ou morales, obligatoirement représentées par un mandataire commun (voir p. 12).

LES INFORMATIONS SUR LE DÉPOSANT (RUBRIQUES 1, 2 ET 12)

1^{er} cas : le déposant est une personne physique, représentée ou non par un mandataire

PAGE 1

inpi INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
15 rue des Minimes - CS 50001 - 92677 COURBEVOIE Cedex
Pour vous informer : INPI Direct 0820 210 211
Pour déposer par télécopie : +33 (0)1 56 65 86 00

MARQUE DE FABRIQUE, DE COMMERCE OU DE SERVICE
Code de la propriété intellectuelle - Livre VII
DEMANDE D'ENREGISTREMENT
Confirmation d'un dépôt par télécopie
Vos références pour ce dossier : _____

cerfa N° 12259/03
Page 1/2
MA 482-1/01-2014

Reservé à l'INPI

1 NOM ET ADRESSE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE À QUI LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE

2 DÉPOSANT(S) Énoncer dans l'ordre : nom (à souligner) et prénoms ou dénomination ou raison sociale et forme juridique ; domicile ou siège

En cas d'insuffisance de place, utiliser l'imprimé «suite»

3 MODÈLE DE LA MARQUE (représentation graphique maximale 8 cm x 8 cm)

4 BRÈVE DESCRIPTION DE LA MARQUE ET DE SES COULEURS :
- Marque sonore comportant un hologramme
 tridimensionnelle déposée en couleurs
- Autres caractéristiques de la marque (le cas échéant TRADUCTION, TRANSLITTÉRATION)

5 PRODUITS ET SERVICES

6 CLASSE(S)

En cas d'insuffisance de place, utiliser l'imprimé «suite»

7 DÉPÔT EFFECTUÉ EN MÊME TEMPS QUE LA DÉCLARATION DE RENOUVELLEMENT DE LA MARQUE N° : _____

8 DEMANDE DIVISIONNAIRE
Date de dépôt de la demande initiale : _____
N° national : _____

Vous pouvez éventuellement faire figurer dans cette case une référence interne à votre gestion, pour le suivi de vos dossiers.

1 – NOM ET ADRESSE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE À QUI LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE

Indiquez les noms, prénoms et adresse du déposant ou ceux de son mandataire, s'il a choisi de se faire représenter. Ces informations serviront de références postales à l'INPI, et toutes les correspondances y seront adressées.

Si le déposant a choisi de se faire représenter, n'oubliez pas de fournir l'original du pouvoir spécial ou une copie du pouvoir permanent habilitant le mandataire à représenter le déposant.

Qu'il soit spécial ou permanent, le pouvoir peut être établi sur papier libre et doit contenir les éléments suivants :

- les noms, prénoms et adresse du déposant ;
- l'indication de ce que le mandataire est autorisé à faire au nom du déposant ;
- les noms et prénoms du mandataire ;
- la date de signature du pouvoir ;
- la signature manuscrite du déposant.


2 – DÉPOSANT(S)

Identifiez, dans l'ordre et la forme qui vous sont indiqués, le déposant en inscrivant ses noms (éventuellement le nom d'usage, comme par exemple le nom de femme mariée), prénoms et adresse.

Cette rubrique doit être remplie même si son contenu est identique à celui de la rubrique 1.

Lorsque le déposant exerce son activité sous forme d'entreprise individuelle ou de profession libérale, le dépôt doit être effectué en son nom.

Ni le nom commercial ni l'enseigne ne doivent apparaître dans cette rubrique. Les champs "forme juridique" et "N° SIREN" ne doivent pas être renseignés.



INPI
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE

**MARQUE DE FABRIQUE,
DE COMMERCE OU DE SERVICE**

Code de la propriété intellectuelle - Livre VII

DEMANDE D'ENREGISTREMENT

Confirmation d'un dépôt par télécopie

Vos références pour ce dossier :

Page 2/2

Réservé à l'INPI

N° NATIONAL
(à rappeler dans toute correspondance)

DATE ET LIEU DE DÉPÔT

9 MARQUE COLLECTIVE DE CERTIFICATION

Date d'agrément de l'organisme certificateur : _____

10 PRIORITÉ REVENDIQUÉE

Pays, date et n° de dépôt : _____

11 EXTENSION DE LA PROTECTION

En cochant la (les) case(s) ci-après, le déposant manifeste l'intention d'étendre les effets de la demande d'enregistrement au(x) territoire(s) indiqué(s) avec le(s)quel(s) des accords d'extension sont en vigueur à la date du dépôt de la demande :

Nouvelle-Calédonie Polynésie française

Si la (les) redevance(s) d'extension n'est (ne sont) pas acquittée(s) en même temps que la redevance de dépôt, la demande d'extension est réputée retirée.

Si vous avez utilisé l'imprimé «Suite», indiquez le nombre de pages jointes

12 SIGNATURE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE

Nom : _____ Signature : _____

Qualité : _____

AIDE-MÉMOIRE RELATIF AUX PIÈCES À DÉPOSER

- La présente demande d'enregistrement éventuellement accompagnée de pages «suite», l'ensemble étant à fournir en 5 exemplaires.
- Les imprimés doivent être remplis à l'encre noire en lettre d'imprimerie.
- La justification du paiement des redevances.
- **S'il est constitué un mandataire** : le pouvoir ou, en cas de pouvoir permanent, la copie de ce dernier rappelant son numéro d'enregistrement à l'INPI.
- **Si une priorité est revendiquée** : la copie officielle du dépôt antérieur, et, le cas échéant, la justification du droit de revendiquer la priorité ; s'il y a lieu, ces documents doivent être accompagnés de leur traduction.
- **Si le déposant est un étranger ni domicilié ni établi en France, et s'il n'en est pas dispensé par convention internationale** : la justification du dépôt régulier de la marque ou de son enregistrement dans le pays de son domicile ou de son établissement, et la justification de la réciprocité de protection accordée par ce pays aux marques françaises ; s'il y a lieu, ces documents doivent être accompagnés de leur traduction.
- **Si le caractère distinctif a été acquis par l'usage** : la justification de cet usage.
- **S'il s'agit d'une marque collective de certification** : le règlement d'usage et la justification d'agrément de l'organisme certificateur (pièces à fournir en 10 exemplaires).
- **ATTENTION** : Si le dépôt est effectué par télécopie, il y a lieu d'acquitter, la redevance supplémentaire de régularisation.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6.01.1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'INPI.



12 – SIGNATURE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE

Faites figurer ici la signature manuscrite du déposant ou de son mandataire. Les tampons, les photocopies, etc. ne sont pas acceptés.

Si le déposant **n'a pas de mandataire**, il ajoute ses noms et prénoms et la mention "Déposant".

Si le dépôt est fait **par un mandataire**, il ajoute ses noms et prénoms et sa qualité, en précisant :

- pour les conseils en propriété industrielle, la mention "CPI marque" ;
- pour les personnes inscrites sur la liste spéciale, la mention "L.422-5" ;
- pour les avocats, la mention "Avocat" ;
- pour les professionnels d'un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen habilités à représenter toute personne auprès de l'office de propriété industrielle de leur pays, la mention sous laquelle la profession est exercée dans ledit pays (ex. : *patent attorney, Patentanwalt...*).

LES INFORMATIONS SUR LE DÉPOSANT (RUBRIQUES 1, 2 ET 12)

2^e cas : le déposant est une personne morale, représentée ou non par un mandataire

PAGE 1

inpi INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
15 rue des Minimes - CS 50001 - 92677 COURBEVOIE Cedex
Pour vous informer : INPI Direct 0820 210 211
Pour déposer par télécopie : +33 (0)1 56 65 86 00

MARQUE DE FABRIQUE, DE COMMERCE OU DE SERVICE
Code de la propriété intellectuelle - Livre VII
DEMANDE D'ENREGISTREMENT
Confirmation d'un dépôt par télécopie
N° 12259/03
Page 1/2
MA 482-1/01-2014

Reservé à l'INPI

1 NOM ET ADRESSE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE À QUI LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE

2 DÉPOSANT(S) Énoncer dans l'ordre : nom (à souligner) et prénoms ou dénomination ou raison sociale et forme juridique ; domicile ou siège

En cas d'insuffisance de place, utiliser l'imprimé «suite»

3 MODÈLE DE LA MARQUE (représentation graphique maximale 8 cm x 8 cm)

4 BRÈVE DESCRIPTION DE LA MARQUE ET DE SES COULEURS :
- Marque sonore comportant un hologramme
 tridimensionnelle déposée en couleurs
- Autres caractéristiques de la marque (le cas échéant TRANSCRIPTION, TRANSLITTÉRATION)

5 PRODUITS ET SERVICES

6 CLASSE(S)

En cas d'insuffisance de place, utiliser l'imprimé «suite»

7 DÉPÔT EFFECTUÉ EN MÊME TEMPS QUE LA DÉCLARATION DE RENOUVELLEMENT DE LA MARQUE N° :

8 DEMANDE DIVISIONNAIRE
Date de dépôt de la demande initiale : _____
N° national : _____

Vous pouvez éventuellement faire figurer dans cette case une référence interne à votre gestion, pour le suivi de vos dossiers.

1 – NOM ET ADRESSE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE À QUI LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE

Indiquez la dénomination sociale et l'adresse du déposant ou les noms et prénoms de son mandataire, s'il a choisi de se faire représenter. Ces informations serviront de références postales à l'INPI et toutes les correspondances y seront adressées :

- si le déposant est une société en cours de formation, indiquez ici les noms, prénoms et adresse de son fondateur ou ceux de son mandataire, s'il a choisi de se faire représenter ;
- si le déposant a choisi de se faire représenter, n'oubliez pas de fournir l'original du pouvoir spécial ou une copie du pouvoir permanent habilitant le mandataire à représenter le déposant.

Qu'il soit spécial ou permanent, le pouvoir peut être établi sur papier libre et doit contenir les éléments suivants :

- la dénomination sociale et l'adresse de la personne morale déposante ;
- l'indication de ce que le mandataire est autorisé à faire au nom du déposant ;
- les noms et prénoms du mandataire ;
- la date de signature du pouvoir ;
- la qualité (gérant, salarié...) et la signature manuscrite du représentant de la personne morale déposante, ainsi que le cachet de la personne morale.

Et si le mandataire est une autre société :

- la déclaration du lien contractuel unissant la société déposante à la société qui la représente.

2 – DÉPOSANT(S)

Identifiez le déposant. S'il s'agit de :

- une **société**, indiquez sa dénomination sociale, telle qu'elle figure sur son Kbis, sa forme juridique, son numéro SIREN (soit les 9 premiers chiffres du numéro SIRET ou le numéro d'immatriculation de la société au Registre national du commerce et des sociétés), ainsi que son adresse ;
- une **société en cours de formation**, utilisez la formulation "Monsieur ou Madame X (noms, prénoms du fondateur) agissant au nom et pour le compte de la société Y, en cours de formation". Ensuite, indiquez l'adresse de cette personne physique ;
- une **association**, indiquez sa dénomination telle qu'elle figure dans les statuts ainsi que la forme juridique (association loi 1901...) et l'adresse du siège ;
- une **collectivité territoriale**, indiquez sa dénomination et son adresse ;
- un **organe de l'État**, inscrivez "l'État français représenté par le ministère X" et son adresse ;
- une **autre personne morale**, identifiez l'organisation (ex. : syndicale...) et son adresse.

LES INFORMATIONS SUR LE DÉPOSANT (RUBRIQUES 1, 2 ET 12)

3^e cas : la marque est déposée par plusieurs personnes, représentées par un mandataire

PAGE 1

1 NOM ET ADRESSE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE À QUI LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE

2 DÉPOSANT(S) Énoncer dans l'ordre : nom (à souligner) ou dénomination ou raison sociale et forme juridique ; d

3 MODÈLE DE LA MARQUE (représentation graphique maximale 6 cm x 8 cm)

4 BRÈVE DESCRIPTION DE LA MARQUE ET DE SES COULEURS :

7 DÉPÔT EFFECTUÉ EN MÊME TEMPS QUE LA DÉCLARATION DE RENOUVELLEMENT DE LA MARQUE N° :

8 DEMANDE DIVISIONNAIRE

Vous pouvez éventuellement faire figurer dans cette case une référence interne à votre gestion, pour le suivi de vos dossiers.

Cochez cette case et utilisez un formulaire page "Suite" pour identifier les autres co-déposants (voir p. 20).

1 – NOM ET ADRESSE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE À QUI LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE

Lorsque la marque est déposée par plusieurs personnes, un mandataire commun doit **obligatoirement** être désigné. Toutes les correspondances lui seront adressées. Le mandataire peut être soit un mandataire qualifié, soit l'un des co-déposants :

- si le co-déposant mandataire est une personne physique, indiquez ses noms, prénoms et adresse ;
- si le co-déposant mandataire est une personne morale déjà créée, indiquez la dénomination ou raison sociale, telle qu'elle figure sur le Kbis de la société, l'adresse du siège, ainsi que les noms et prénoms de la personne qui représente la société ;
- si le co-déposant mandataire est une société en cours de formation, indiquez ici les noms, prénoms et adresse de son fondateur.

N'oubliez pas de fournir l'original du pouvoir spécial ou la copie du pouvoir permanent habilitant le mandataire à représenter les co-déposants. Qu'il soit spécial ou permanent, le pouvoir peut être établi sur papier libre et doit contenir les éléments suivants :

- l'indication que le dépôt est effectué en copropriété ;
- les noms, prénoms et adresse (ou la dénomination sociale quand c'est une personne morale) de chaque co-déposant ;
- les noms et prénoms du mandataire ;
- l'indication de ce que le mandataire est autorisé à faire au nom des déposants ;
- la date de signature du pouvoir ;
- la signature manuscrite de chaque co-déposant ;
- si l'un des co-déposants est une personne morale, son représentant signe, indique sa qualité (gérant, salarié...) et ajoute le cachet de la personne morale.

Et si le mandataire est une autre société :


- la déclaration du lien contractuel unissant la société déposante à la société qui la représente.

2 – DÉPOSANT(S)

Identifiez chaque co-déposant sur une ligne distincte. S'il s'agit de :

- une **personne physique**, indiquez ses noms (à souligner), prénoms et adresse ;
- une **société**, indiquez sa dénomination sociale, telle qu'elle figure sur son Kbis, sa forme juridique, son numéro SIREN (soit les 9 premiers chiffres du numéro SIRET ou le numéro d'immatriculation de la société au Registre national du commerce et des sociétés), ainsi que son adresse ;
- une **société en cours de formation**, utilisez la formulation "Monsieur ou Madame X (noms et prénoms du fondateur) agissant au nom et pour le compte de la société Y, en cours de formation". Ensuite, indiquez l'adresse de cette personne physique ;

- une **association**, indiquez sa dénomination telle qu'elle figure dans les statuts ainsi que la forme juridique (association loi 1901...) et l'adresse du siège ;
- une **collectivité territoriale**, indiquez sa dénomination et son adresse ;
- un **organe de l'État**, inscrivez "État français représenté par le ministère X" et son adresse ;
- une **autre personne morale**, identifiez l'organisation (ex. : syndicale...) et son adresse.

		MARQUE DE FABRIQUE, DE COMMERCE OU DE SERVICE Code de la propriété intellectuelle - Livre VII DEMANDE D'ENREGISTREMENT Confirmation d'un dépôt par télécopie <input type="checkbox"/> Vos références pour ce dossier :		Page 2/2
Reservé à l'INPI				
N° NATIONAL (à rappeler dans toute correspondance) DATE ET LIEU DE DÉPÔT				
9 <input type="checkbox"/> MARQUE COLLECTIVE DE CERTIFICATION Date d'agrément de l'organisme certificateur : _____		10 <input type="checkbox"/> PRIORITÉ REVENDIQUÉE Pays, date et n° de dépôt : _____		
11 EXTENSION DE LA PROTECTION En cochant la (les) case(s) ci-après, le déposant manifeste l'intention d'étendre les effets de la demande d'enregistrement au(x) territoire(s) indiqué(s) avec le(s)quel(s) des accords d'extension sont en vigueur à la date du dépôt de la demande : <input type="checkbox"/> Nouvelle-Calédonie <input type="checkbox"/> Polynésie française Si la (les) redevance(s) d'extension n'est (ne sont) pas acquitté(e)s en même temps que la redevance de dépôt, la demande d'extension est réputée retirée.				
Si vous avez utilisé l'imprimé «Suite», indiquez le nombre de pages jointes : _____				
12 SIGNATURE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE Nom : _____ Signature : _____ Qualité : _____				
AIDE-MÉMOIRE RELATIF AUX PIÈCES À DÉPOSER				
<ul style="list-style-type: none"> • La présente demande d'enregistrement éventuellement accompagnée de pages «suite», l'ensemble étant à fournir en 5 exemplaires. • Les imprimés doivent être remplis à l'encre noire en lettre d'imprimerie. • La justification du paiement des redevances. • S'il est constitué un mandataire : le pouvoir ou, en cas de pouvoir permanent, la copie de ce dernier rappelant son numéro d'enregistrement à l'INPI. • Si une priorité est revendiquée : la copie officielle du dépôt antérieur, et, le cas échéant, la justification du droit de revendiquer la priorité ; s'il y a lieu, ces documents doivent être accompagnés de leur traduction. • Si le déposant est un étranger ni domicilié ni établi en France, et s'il n'en est pas dispensé par convention internationale : la justification du dépôt régulier de la marque ou de son enregistrement dans le pays de son domicile ou de son établissement, et la justification de la réciprocité de protection accordée par ce pays aux marques françaises ; s'il y a lieu, ces documents doivent être accompagnés de leur traduction. • Si le caractère distinctif a été acquis par l'usage : la justification de cet usage. • S'il s'agit d'une marque collective de certification : le règlement d'usage et la justification d'agrément de l'organisme certificateur (pièces à fournir en 10 exemplaires). • ATTENTION : Si le dépôt est effectué par télécopie, il y a lieu d'acquitter, la redevance supplémentaire de régularisation. 				
<small>Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6.01.1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'INPI.</small>				

12 – SIGNATURE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE

Faites figurer ici la signature manuscrite du mandataire. Les tampons, les photocopies, etc. ne sont pas acceptés.

Si le dépôt est fait **par un mandataire co-déposant**, il ajoute ses noms et prénoms et la mention "Mandataire co-déposant".

- Si le mandataire co-déposant est une personne morale, la mention devra être accompagnée en plus de la qualité de la personne physique qui la représente, par exemple "Gérant", "Salarié", etc.

- Si le mandataire co-déposant est une personne morale en cours de formation, il n'ajoute rien.

Si le dépôt est fait **par un mandataire qualifié**, il ajoute ses noms et prénoms et sa qualité, en précisant :

- pour les conseils en propriété industrielle, la mention "CPI marque" ;
- pour les personnes inscrites sur la liste spéciale, la mention "L.422-5" ;
- pour les avocats, la mention "Avocat" ;
- pour les professionnels d'un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen habilités à représenter toute personne auprès de l'office de propriété industrielle de leur pays, la mention sous laquelle la profession est exercée dans ledit pays (ex. : *patent attorney, Patentanwalt...*).

LES INFORMATIONS SUR LA MARQUE (RUBRIQUES 3 ET 4)

Généralités

Rappel

Un même dépôt ne peut donner naissance qu'à une seule marque. Une marque peut être constituée de signes ou des combinaisons de signes suivants :

- des mots ou groupes de mots, lettres, chiffres, noms patronymiques, sigles, slogans...
- des signes figuratifs comme les dessins, logos, formes... associés ou non à des éléments verbaux;
- des signes sonores, matérialisés par une portée musicale.

PAGE 1

3 – MODÈLE DE LA MARQUE

Reproduisez dans la rubrique les éléments qui vont constituer votre marque :

- s'il s'agit d'un mot qui ne présente pas de graphisme particulier, écrivez-le en majuscules ;
- s'il s'agit d'un signe figuratif, le modèle de la marque que vous allez représenter doit être d'une netteté suffisante pour permettre la reproduction de tous les détails ;
- s'il s'agit d'une combinaison des deux (mot et signe figuratif), reproduisez les deux éléments comme indiqué, pour chacun d'entre eux, ci-dessus.

Le format maximal est de 8 cm x 8 cm.

NB : vous devez présenter un modèle de marque **définitif** (car après le dépôt, vous ne pourrez pas le modifier) et **identique** sur les 5 formulaires, y compris pour les couleurs.

4 – BRÈVE DESCRIPTION DE LA MARQUE ET DE SES COULEURS

Cette rubrique est facultative : elle vous permet de décrire les caractéristiques de votre marque qui n'apparaissent pas clairement dans la rubrique 3.

Exemple : si vous déposez une marque composée d'un entrelacement de V, indiquez s'il s'agit d'un W ou de 2 V accolés.

Si votre marque est déposée en couleurs : cochez la case correspondante ; le code couleur peut alors être précisé, en indiquant par exemple le "code Pantone".

ATTENTION vous ne pouvez pas ajouter ici d'autres éléments à votre modèle que ceux qui figurent en rubrique 3 comme, par exemple :

- la référence à des couleurs alors que le dépôt est en noir et blanc ;
- la référence à d'autres couleurs que celles reproduites dans le modèle de la marque ;
- la référence à un logo qui n'est pas reproduit dans le modèle de la marque.

Si votre marque est sonore, en trois dimensions, en langue étrangère ou un hologramme.

> Voir page suivante

PAGE 1

inpi
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE

15 rue des Minimes - CS 50001 - 92677 COURBEVOIE Cedex
Pour vous informer : INPI Direct 0820 210 211
Pour déposer par télécopie : +33 (0)1 56 65 86 00

Reservé à l'INPI

**MARQUE DE FABRIQUE,
DE COMMERCE OU DE SERVICE**

Code de la propriété intellectuelle - Livre VII
N° 12259/03

DEMANDE D'ENREGISTREMENT

Confirmation d'un dépôt par télécopie Page 1/2

Vos références pour ce dossier : MA 482-1/01-2014

1 NOM ET ADRESSE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE
À QUI LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE

2 DÉPOSANT(S) (Énoncer dans l'ordre : nom (à souligner) et prénoms
ou dénomination ou raison sociale et forme juridique ; domicile ou siège

En cas d'insuffisance de place, utiliser l'imprimé «suite»

3 MODÈLE DE LA MARQUE (représentation graphique maximale 8 cm x 8 cm)

4 BRÈVE DESCRIPTION DE LA MARQUE ET DE SES COULEURS :

- Marque sonore comportant un hologramme
 tridimensionnelle déposée en couleurs
- Autres caractéristiques de la marque (le cas échéant TRADUCTION,
TRANSLITTÉRATION)

5 PRODUITS ET SERVICES

6 CLASSE(S)

En cas d'insuffisance de place, utiliser l'imprimé «suite»

7 DÉPÔT EFFECTUÉ EN MÊME TEMPS QUE LA DÉCLARATION
DE RENOUVELLEMENT DE LA MARQUE N° :

8 DEMANDE DIVISIONNAIRE

Date de dépôt de la demande initiale : _____
N° national : _____

Quel que soit le cas, il est indispensable que la rubrique 4 soit remplie

LA MARQUE EST SONORE

En rubrique 3, faites figurer une représentation graphique des signes sonores tels que sons et phrases musicales.

Exemple : une portée divisée en mesures et sur laquelle figurent une clef, des notes et des silences.

En rubrique 4, cochez la rubrique "sonore". Vous pouvez préciser, si vous le souhaitez, les caractéristiques de votre marque : des indications sur le timbre des sons représentés en rubrique 3 ou sur les instruments qui les reproduisent.

LA MARQUE EST UN HOLOGRAMME

En rubrique 3, ne faites pas figurer l'hologramme lui-même mais une ou plusieurs représentations graphiques ou photographies du ou des éléments holographiés.

En rubrique 4, cochez la rubrique "comportant un hologramme". Vous pouvez préciser, si vous le souhaitez, les caractéristiques de votre marque, en décrivant plus particulièrement la façon dont les éléments représentés en rubrique 3 apparaissent, se combinent ou se superposent.

LA MARQUE EST EN TROIS DIMENSIONS (ou tridimensionnelle)

En rubrique 3, faites figurer une ou plusieurs reproductions en deux dimensions (ex. : photographie, dessin...) du relief, de la forme ou du conditionnement que vous souhaitez protéger comme marque.

En rubrique 4, cochez la rubrique "tridimensionnelle". Vous pouvez préciser, si vous le souhaitez, les caractéristiques de votre marque. Exemple : s'il s'agit d'un relief et qu'il est susceptible de ne pas apparaître lors de la publication, indiquez quels éléments sont en relief ou en creux.

LA MARQUE EST EN LANGUE ÉTRANGÈRE

En rubrique 4, vous pouvez préciser, si vous le souhaitez, la traduction de votre marque si des termes en langues étrangères y sont inclus.

Si des éléments de votre marque sont dans un alphabet autre que latin ou en d'autres chiffres que romains ou arabes (ex. : idéogrammes, écritures cyrilliques, écriture arabe...), vous pouvez retranscrire ces éléments en alphabet latin ou en chiffres romains ou arabes.

Il s'agit d'une translittération.

► La classification de Nice

Que vous déposiez une marque nationale, communautaire ou internationale, vous devez utiliser la classification internationale, dite “classification de Nice”, pour organiser les produits et/ou services.

► Les classes

Rappel: qu'est-ce qu'une “classe” de produits et/ou de services ?

Un dépôt de marque n'a pas vocation à protéger un nom de manière générale, mais un nom identifiant des produits et/ou des services. Pour plus de facilité, les différents produits et services ont été organisés par classes. Les vêtements appartiennent ainsi à la classe 25.

Cette classification est internationale et vous permet d'effectuer des recherches de disponibilité. Elle vous permet aussi de connaître le montant des redevances à régler auprès de l'INPI, le coût d'un dépôt de marque étant déterminé par le nombre de classes sélectionnées.

Il vous appartient tout d'abord d'identifier les produits et/ou services pour lesquels vous déposez une marque ; ensuite, vous devez les ordonner en fonction de la classification internationale et, enfin, les mentionner sur le formulaire de dépôt de marque.

La classification de Nice contient **45 classes**. Les classes numérotées de 1 à 34 désignent les produits, tandis que les classes 35 à 45 désignent les services.

► Quels libellés ?

Vous pouvez utiliser les **libellés** figurant dans la classification internationale pour désigner vos produits et/ou services. Vous pouvez également utiliser d'autres libellés, mais ils doivent être suffisamment précis pour ne pas entraîner, lors de l'examen de votre dépôt, un retard ou un rejet de votre demande.

ATTENTION vous devez bien déterminer tous les produits et/ou services qui vous intéressent. L'énumération doit être suffisamment précise car elle permet de fixer l'étendue de votre protection. Après le dépôt, vous ne pourrez pas en rajouter de nouveaux. En cas d'oubli, vous devrez alors procéder à un nouveau dépôt pour ces produits et/ou services manquants.

L'INPI édite une version simplifiée de la classification, disponible sur son site Internet indiquant les numéros des classes et les libellés.

> Voir www.inpi.fr

inpi
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE

15 rue des Minimes - CS 50001 - 92677 COURBEVOIE Cedex
Pour vous informer : INPI Direct 0820 210 211
Pour déposer par télécopie : +33 (0)1 56 65 86 00

Reservé à l'INPI

**MARQUE DE FABRIQUE,
DE COMMERCE OU DE SERVICE**
Code de la propriété intellectuelle - Livre VII
DEMANDE D'ENREGISTREMENT
Confirmation d'un dépôt par télécopie
N° national : _____
MA 482-1/01-2014

cerfa
N° 12259*03

Page 1/2

Vos références pour ce dossier :

1 NOM ET ADRESSE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE
À QUI LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE

2 DÉPOSANT(S) Énoncer dans l'ordre : nom (à souligner) et prénoms
ou dénomination ou raison sociale et forme juridique ; domicile ou siège

En cas d'insuffisance de place, utiliser l'imprimé «suite»

3 MODÈLE DE LA MARQUE (représentation graphique maximale 8 cm x 8 cm)

4 BRÈVE DESCRIPTION DE LA MARQUE ET DE SES COULEURS :

- Marque sonore comportant un hologramme
 tridimensionnelle déposée en couleurs
- Autres caractéristiques de la marque (le cas échéant TRADUCTION,
TRANSLITTÉRATION)

5 PRODUITS ET SERVICES

6 CLASSE(S)

En cas d'insuffisance de place, utiliser l'imprimé «suite»

7 DÉPÔT EFFECTUÉ EN MÊME TEMPS QUE LA DÉCLARATION
DE RENOUVELLEMENT DE LA MARQUE N° :

8 DEMANDE DIVISIONNAIRE
Date de dépôt de la demande initiale : _____
N° national : _____

Cochez cette case et utilisez
un formulaire page "Suite" pour identifier
les autres classes (voir p. 20).

5 – PRODUITS ET SERVICES

Identifiez tous les produits et/ou services qui vous intéressent. Vous serez protégé pour tous les produits et/ou services énumérés, mais aussi pour les produits et/ou services similaires.

Le libellé

Votre formulation doit être précise et claire :

- soit en énonçant la catégorie à laquelle vos produits et/ou services appartiennent (ex. : cosmétiques).
Dans ce cas, les termes employés doivent permettre à toute personne d'en délimiter le contenu de façon immédiate, certaine et constante (ex. : la catégorie "articles de soin" ne peut être acceptée) ;
- soit en désignant individuellement chacun des produits et/ou services (ex. : le libellé "articles promotionnels" n'étant pas suffisamment précis, vous pouvez désigner les produits suivants : "porte-clés", "stylos", "parapluie"...).

ATTENTION à ne pas utiliser :

- des abréviations en français (ex. : "expos") ;
- des termes étrangers s'ils ont un équivalent en français (ex. : "packaging", "marketing") ;
- des marques, des abréviations ou des sigles étrangers tels que "CD", "DVD"... dans la mesure où il existe un équivalent français (ex. : écrire alors "disque compact" et non "compact-disc") ;
- des termes vagues (ex. : "articles de fantaisie", "cadeaux", "accessoires", "services divers" ne sont pas assez précis) ;
- de référence générale à une ou plusieurs classes ou à leur contenu (ex. : "produits relevant des classes", "produits non compris dans d'autres classes", "produits en ces matières", "services qui ne peuvent être rangés dans une autre classe" ne sont pas acceptés).

Regroupez vos produits et/ou services par classes. Toute autre présentation sera considérée comme une irrégularité lors du traitement du dossier.



6 – CLASSE

Après avoir regroupé les produits et/ou services par classes en rubrique 5, indiquez dans cette rubrique, en face des groupes, le numéro de classe correspondant.

ATTENTION certains produits peuvent, selon leur utilisation, être rangés dans plusieurs classes. Ainsi, les gants (habillement) seront en classe 25, alors que les gants chirurgicaux seront en classe 10 et les gants de protection en classe 9.



9 – MARQUE COLLECTIVE DE CERTIFICATION

Rappel

Vous pouvez déposer auprès de l'INPI un signe garantissant une certaine qualité aux consommateurs : il s'agit de la marque collective. La marque collective est destinée à être utilisée par des personnes indépendantes les unes des autres. Elles respectent un règlement d'usage établi par le propriétaire de la marque.

> Consulter la brochure "La marque"

En cas de dépôt d'une telle marque, cochez la rubrique qui figure en tête de la rubrique.

ATTENTION seul un organisme indépendant (ni producteur, ni fabricant, ni importateur) peut déposer ce type de marque. Le rôle de cet organisme n'est pas d'exploiter la marque, mais d'en contrôler l'exploitation. Pour cela, il doit recevoir l'agrément du ministère concerné. La rubrique 9 du formulaire permet d'en indiquer la date.

DOCUMENT SUPPLÉMENTAIRE

Un règlement d'usage précisant les caractéristiques (nature, propriétés, qualités) des produits et/ou services protégés par la marque doit être joint à ce formulaire au moment du dépôt. Il peut prendre la forme d'un cahier des charges.



CARACTÈRE DISTINCTIF ACQUIS PAR L'USAGE

Rappel

Si vous décidez de déposer la marque que vous utilisez depuis longtemps mais qu'elle est constituée par des termes qui décrivent votre produit ou votre service, vous devez donner, au moment du dépôt, des preuves de cet usage.

ATTENTION cet usage doit être ancien et important pour que le signe utilisé soit perçu directement par le consommateur comme étant votre marque et non la simple description d'un produit ou service.



11 – EXTENSION DE LA PROTECTION

Le dépôt d'une demande d'enregistrement protège votre marque sur l'ensemble du territoire français à l'exception de la Nouvelle Calédonie et de la Polynésie française, ces deux territoires disposant d'une compétence propre en matière de propriété industrielle. Si vous le souhaitez, vous pouvez étendre la protection de votre demande de marque à l'un ou l'autre (ou les deux) de ces territoires en cochant la(es) case(s) correspondante(s) et en acquittant une redevance d'extension pour chaque territoire (voir le site www.inpi.fr pour en connaître le montant).

La(es) redevance(s) d'extension(s) doit(vent) **impérativement être acquittée(s) conjointement** à la redevance de dépôt.

À défaut, l'extension ne sera pas effective, sans régularisation possible.

Le titre étendu produit ses effets en Nouvelle-Calédonie ou en Polynésie française à compter de son dépôt à l'INPI et arrive à échéance, sous réserve d'un éventuel retrait de l'extension, à la même date que le titre métropolitain qui en est le fondement et auquel il est totalement lié. La Nouvelle Calédonie et la Polynésie française disposent d'un droit de refus quant aux extensions demandées.

Toute décision de refus d'extension est motivée et adressée par lettre recommandée avec avis de réception au demandeur.

10 – PRIORITÉ REVENDIQUÉE

Rappel

Si vous avez déjà déposé votre marque dans un pays membre de l'Union de Paris, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)* ou dans un pays ayant signé un accord de réciprocité avec la France, vous avez la possibilité, pendant un délai de 6 mois à compter de la date du premier dépôt, d'étendre votre protection en France, tout en bénéficiant de la date de ce dépôt.

> Consulter la brochure "La marque"

* La liste des États membres de l'Union de Paris et de l'OMC est disponible à l'INPI ainsi que sur les sites Internet de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (www.wipo.int) et de l'Organisation mondiale du commerce (www.wto.org).

Si vous souhaitez bénéficier de la priorité d'un premier dépôt à l'étranger, cochez la case qui figure en tête de la rubrique. Indiquez le nom du pays où vous avez effectué votre premier dépôt, la date de ce dépôt ainsi que le numéro de dépôt qui vous a été attribué. Vous devez revendiquer impérativement votre priorité sur ce formulaire au moment du dépôt.

DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Vous devez joindre, si possible au moment du dépôt, ou dans un délai de trois mois maximum à compter du dépôt :

- une copie officielle de la ou des demandes antérieures ;
- si la marque vous a été cédée, l'autorisation de revendiquer la priorité, donnée par le propriétaire de la demande antérieure.

Ce document doit être traduit s'il est en langue étrangère.

Si votre marque est issue de plus de deux dépôts étrangers, vous devez continuer sur un formulaire page "Suite" (voir p. 20).

Le formulaire est divisé en plusieurs sections. En haut à gauche, le logo de l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle) est visible. À droite, le titre principal est 'MARQUE DE FABRIQUE, DE COMMERCE OU DE SERVICE' avec le logo 'cerfa' et le numéro 'N° 12259*03'. En dessous, il est précisé 'Code de la propriété intellectuelle - Livre VII' et 'DEMANDE D'ENREGISTREMENT'. Une case à cocher permet d'indiquer si c'est la 'Page suite .../...'. Une note mentionne 'En cas d'insuffisance de place, utiliser l'imprimé «suite»'. Le formulaire est daté 'MA 482-3/01-2014'.

Il y a une section réservée à l'INPI pour le 'N° NATIONAL' et la 'DATE ET LIEU DE DÉPÔT'. Une grande zone verte est destinée à fournir des informations supplémentaires, avec une instruction : 'Dans l'ordre des rubriques à compléter, indiquer ci-après : le n° de la rubrique concernée, son titre, et les compléments.' Cette zone est liée à une note explicative sur la droite.

En bas, une section 'SIGNATURE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE' contient des champs pour le 'Nom', la 'Qualité' et la 'Signature'. Cette section est liée à une autre note explicative sur la droite.

Un pied de page mentionne la conformité avec la loi n° 78-17 du 6.01.1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



Utilisez autant de pages "Suite" que nécessaire.

Numérotez chaque page "Suite" en indiquant, avec une barre de fraction, le nombre total de pages "Suite" jointes au dépôt. Exemple: "1/1", s'il n'y a qu'une page "Suite" ou "1/2" puis "2/2", s'il y en a deux, etc.



Joignez la page "Suite" uniquement si elle contient des "informations" :

- pour compléter l'énumération des déposants en cas de dépôt en copropriété. Remplissez cette rubrique comme vous avez rempli la rubrique 2 ;
- pour compléter la liste des produits et/ou services pour lesquels vous souhaitez déposer votre marque. Remplissez cette rubrique comme vous avez rempli la rubrique 5 ;
- pour compléter la liste des priorités que vous revendiquez. Remplissez cette rubrique comme vous avez rempli la rubrique 10.



Remplissez cette rubrique comme vous avez rempli la rubrique 11.

LES DERNIÈRES DÉMARCHES POUR DÉPOSER LE DOSSIER

Le coût de dépôt d'une marque varie en fonction du nombre de classes sélectionnées.

COMBIEN COÛTE LE DÉPÔT D'UNE MARQUE ?

Dépôt	250 € si vous désignez des produits et/ou services appartenant à une, deux ou trois classes
Classe supplémentaire	42 € pour chaque classe de produits et/ou services supplémentaire
Vous devez payer vos redevances le jour du dépôt	

Tarifs en vigueur au 1^{er} juillet 2015

À cela s'ajoutent les redevances liées à l'extension, le cas échéant, en Polynésie Française et en Nouvelle-Calédonie lorsque les accords passés avec ces territoires entreront en vigueur.

> Voir www.inpi.fr, rubrique "Tous nos tarifs"

ATTENTION en cas de dépôt par télécopie, une redevance supplémentaire de 104 € devra être payée (voir p. 22).

Exemple: pour le dépôt d'une marque pour six classes :

Dépôt	250 €
Classe supplémentaire	3 x 42 €
Total	376 €

COMMENT PAYER ?

- Par chèque, établi à l'ordre de l'Agent comptable de l'INPI.
- Par mandat.
- Par prélèvement sur un compte client ouvert auprès de l'Agent comptable de l'INPI.
- En espèces ou par carte bancaire, uniquement si vous vous déplacez au siège de l'INPI pour déposer votre dossier.
- Par virement bancaire : les références bancaires de l'INPI sont disponibles auprès de l'agence comptable de l'INPI.

QUE DOIT CONTENIR VOTRE DOSSIER ?

- **Le formulaire que vous venez de remplir**, en 5 exemplaires identiques et signés un par un à la main.
- Les éventuelles **pages “Suite”**, qui doivent également être signées à la main et fournies en 5 exemplaires (voir p. 20).
- **Le paiement des redevances** (voir p. 21) ou le justificatif de ce paiement. Pour ce dernier, vous pouvez remplir le bordereau “Demande d’enregistrement de marque – Annexe” que l’INPI met à votre disposition (voir p. 5);
- **L’original du pouvoir spécial ou la copie du pouvoir permanent**, en cas de dépôt par un mandataire autre qu’un conseil en propriété industrielle ou un avocat (voir p. 7).

N’oubliez pas, si vous êtes concerné par l’une de ces situations, de joindre :

- une copie officielle de la ou des demandes antérieures, en cas de priorité (voir p. 19);
- si la marque vous a été cédée, l’autorisation de revendiquer la priorité. Ce document doit être traduit s’il est en langue étrangère;
- les documents justifiant du **caractère distinctif** que votre marque peut avoir **acquis par l’usage**;
- **le règlement d’usage** dans le cas du dépôt d’une marque collective de certification, en 10 exemplaires (voir p. 19).

OÙ LE DÉPOSER ?

- Directement auprès de l’INPI.
- Par courrier recommandé avec accusé de réception adressé à l’INPI, 15 rue des Minimes CS 50001, 92677 Courbevoie Cedex.
- Par télécopie adressée à ce numéro unique : **+33 (0)1 56 65 86 00**.

Ce type de dépôt doit obligatoirement être suivi d’une régularisation officielle dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la réception de la télécopie.

Cette régularisation consiste à remettre ou à envoyer à l’INPI :

- les documents originaux de votre dossier de dépôt. Vous devrez alors cocher, sur le formulaire (voir p. 18), la case indiquant qu’il s’agit de la confirmation d’un dépôt par télécopie et inscrire le numéro national de votre dépôt, imprimé en haut et à gauche du formulaire que l’INPI vous aura adressé suite à votre envoi par fax;
- la justification du paiement des redevances de dépôt, **effectué le même jour que l’envoi de la télécopie**;
- le paiement de la redevance de régularisation de 104 € (par chèque à l’ordre de l’Agent comptable de l’INPI) ou le justificatif de ce paiement.

ATTENTION le dépôt par télécopie ne peut pas être utilisé pour une marque en couleurs.

Vous venez de déposer une marque!

Vous recevrez très prochainement une copie de votre demande d’enregistrement comportant la date et le numéro national de votre dépôt. Ce numéro doit être rappelé dans toute correspondance avec l’INPI.

> **Pour connaître les prochaines étapes, consulter la brochure “La marque”**



www.inpi.fr



contact@inpi.fr



INPI Direct :
0820 210 211
(0,09 € TTC/mn)



L'INPI près de chez vous :
liste et adresses sur
www.inpi.fr ou INPI Direct

Découvrir l'INPI

- L'Institut national de la propriété industrielle au service de l'innovation
- L'INPI et la propriété industrielle en 10 questions

Des Repères, pour comprendre la propriété industrielle

- Protéger ses créations
- Lutter contre la contrefaçon
- Les ressources documentaires de l'INPI
- La marque
- La marque internationale
- Le dessin ou modèle
- Le brevet
- L'enveloppe Soleau
- L'invention de salarié

Des Modes d'emploi, pour vous accompagner dans vos démarches

- Vérifier la disponibilité d'une marque
- Vérifier la disponibilité d'un nom de société

> Le formulaire Marque

- Le formulaire Brevet
- Le formulaire Dessins et Modèles
- La vie de votre marque
- La vie de votre brevet
- La vie de vos dessins et modèles